

PROJET RÉOUVERTURE SITE DISTILLERIE LOT CLOS REGALETTE

De: "fanny folmes" <

23/12/2018 07:41

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

>

> Bonjour,

>

> Nous avons acheté en octobre 2017 un terrain au Clos Regalette. Nous habitons une autre commune et avons choisis saint Maximin pour la tranquillité et la qualité de vie.

> Nous venons de porter à notre connaissance le projet de réouverture de la distillerie. Nous sommes à moins de 2km des rejets. Nous avons un garçon de 2 ans et nous ne voulons lui faire subir les nuisances olfactives et les dangers pour la santé liés à cette exploitation. Il y a 17 lot dans ce lotissement et non quelques habitations parsemées comme indiqué dans le rapport d'expertise.

>

> Voici un article inquiétant que je voudrais porter à votre connaissance:

> À l'instar de la plupart des secteurs agroalimentaires, les industries vinicoles génèrent des eaux résiduaires à forte charge organique biodégradable. Grâce aux traitements d'épuration mis en place, la pollution organique des eaux est maintenant bien maîtrisée. Par contre, les nuisances olfactives engendrées par les effluents constituent l'une des problématiques environnementales actuelles des industries vinicoles mais aussi de nombreuses IAA.

>

> D'après le Code de l'environnement, les nuisances olfactives sont définies comme une pollution atmosphérique (pollution olfactive). Les impacts des nuisances olfactives se manifestent à différents niveaux et revêtent une grande importance économique et sociale : gêne des riverains allant jusqu'à des plaintes et conflits, frein à l'urbanisation et dépréciation du foncier, entrave au développement d'activités touristiques, dévalorisation de la démarche « qualité » des entreprises et parfois remise en cause de la pérennité de l'activité industrielle.

>

> Par conséquent nous souhaiterions vous rencontrer pour nous opposer à ce projet.

>

> Cordialement

>

> Mlle FOLMES FANNY

> Mr TAVARES JOSE